

République Française

Commune d'ALQUINES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2025

Le 17 janvier 2025 à 19 heures 00 le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation en date du 6 janvier 2025, dont un exemplaire a été affiché en mairie, sous la présidence de Monsieur Claude VASSEUR 1er Adjoint au Maire (en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire Jean-Marie ALLOUCHERY).

Etaient présents Mmes et Mrs : Chloé Kielinski, Anne Debuiche, Dominique Rohart, Antony Caruyer , Patrick Hermez, Gérard Marcotte, Sébastien Morrien, Jean-Paul Pruvost, Claude Vasseur

Absent ayant donné procuration (voir tableau sens du vote) :

Monsieur Louison Chevalier ayant donné procuration à Madame Chloé Kielinski,

Madame Martine Boulogne ayant donnée procuration à Monsieur Sébastien Morrien,

Absents Mmes et Mrs : Martine Boulogne, Caroline Dubray, Jean-Marie Allouchery, Louison Chevalier, Loïc Cocart,

Monsieur Jean-Paul Pruvost a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint

Ordre du jour :

- délibération relative à une cession de terrain communal ;
- délibération relative au principe quant aux aides futures au comité des fêtes ;
- modalités des vœux à la population ;
- délibération d'avis relatif à une consultation d'enquête publique lancée pour l'épandage des boues du système d'épuration de la Communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer.

A la lecture des intitulés des délibérations, du compte-rendu et des votes intervenus du procès-verbal du 20 décembre 2024, aucune observation n'est apportée.

délibérations du conseil municipal n°2025/01 relative à une cession d'un bien immobilier communal.

Monsieur le 1er Adjoint précise qu'une proposition d'acquisition a été faite pour un terrain communal.

Il s'agit de la parcelle cadastrée C n°991 en nature de terrain à bâtir au prix de QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (47 720,00 €) net vendeur pour une superficie de 1193 m².

Le bien serait cédé à Monsieur GREBERT Thomas et Madame GORET Manon demeurant 13 C rue Principale – 62380 Seninghem.

Ce bien fait partie du domaine privé communal et n'a pas besoin de déclassement.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants

- d'autoriser Monsieur le Maire et en son absence ou son empêchement, Monsieur le premier adjoint, la cession considérée au profit de Monsieur GREBERT Thomas et Madame GORET Manon pour un montant de QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (47 720,00 €) net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et en son absence ou son empêchement, Monsieur le premier adjoint, à signer toutes pièces nécessaire de cette cession auprès de l'office Notarial de Maître Evrard, notaire à Lumbres.

Vote et sens du vote

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne		X	Procuration donnée à Sébastien Morrien	X		
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer	X			X		
Louison Chevalier		X	Procuration donnée à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Délibération du conseil municipal n°2025/02 de principe quant aux aides futures au comité de fêtes

Monsieur le 1er Adjoint précise que l'association du comité des fêtes d'Alquines a reversé la somme de **3 675,00 €** à la commune suite à la fermeture de son compte. Ce reversement prends la forme d'une donation.

Cette somme revient au budget principal de la commune.

Les subventions communales sont votées chaque année en fonction des délibérations du conseil municipal.

Monsieur le 1er adjoint propose de prendre acte de ce reversement.

Monsieur le 1er adjoint propose au conseil d'accepter par principe pour le futur de proposer cette même somme à cette association si elle décide de perdurer pour relancer des activités festives communales.

Monsieur le 1er adjoint acte des délibérations du conseil et de la position de Madame Chloé Kielinski et propose que si l'association Comité des Fêtes venait à être dissoute cette somme serait proposée à toute association qui s'engagerait à mener des actions de même nature que celle du comité des fêtes d'Alquines au profit des Alquinois.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants

- de prendre acte de ce reversement et de prévoir dans l'hypothèse d'une continuation de l'activité de cette association (sous sa même forme juridique) une subvention de même montant ;
- de prévoir une dotation de ce montant au profit de toute association qui viendrait à vouloir remplir les mêmes objectifs que le comité des fêtes d'Alquines. La constatation de cette volonté pourra notamment prendre la forme d'une convention d'objectif.

Vote et sens du vote

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		

Martine Boulogne		X	Procuration donnée à Sébastien Morrien	X		
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer	X			X		
Louison Chevalier		X	Procuration donnée à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Délibération du conseil municipal n°2025/03 relative à un avis sur le plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer

Monsieur le 1er Adjoint précise qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la CAPSO auprès des services de la DDTM pour le plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer.

Ce projet a été déclaré complet et régulier par les services de l'État et sera donc mis à enquête publique du lundi 24 février au lundi 17 mars 2025 inclus.

Aussi, et afin de respecter les prescriptions du Code de l'environnement, il est sollicité l'avis du conseil municipal et ce, avant le lundi 31 mars 2025.

Monsieur le 1er adjoint précise que chaque conseiller a été destinataire du dossier d'enquête.

Il précise qu'il s'agit d'une proposition d'extension du plan d'épandage jusqu'à la commune d'Alquines.

Le SIDEALF a été consulté notamment suite aux événements de pollution des eaux survenus sur l'année 2023.

L'avis suivant a été communiqué :

SIDEALF

« Suite à la consultation de ce dossier, l'attention a été attirée sur la vulnérabilité de la nappe phréatique dans laquelle est captée l'eau potable qui dessert les abonnés de l'ancien Syndicat des Eaux d'ALQUINES.

Il a été constaté sur les plans annexés relatifs à la Commune d'Alquines, que les parcelles proposées dans le plan d'épandage sont situées dans ou contiguës au périmètre de l'aire d'alimentation du captage récemment déterminée (carte en pièce jointe).

Or, les premières conclusions de l'étude menée par le SIDEALF (toujours en cours), indiquent une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions de surfaces, avec un transit rapide dans le sous-sol, et des circulations préférentielles rapide des pollutions (via gouffres, enrouloirs ou karst) fortement supposées. »

Enfin même si les boues sont hygiénisées par mélange avec de la chaux, les risques de contamination bactériologiques restent réels.

Il y a donc un risque de réel de fragilisation.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants

- d'émettre un avis négatif quant au projet de plan d'épandage ;

- de diligenter Monsieur le Maire ou son premier adjoint pour poursuivre les démarches nécessaires quant à la validation de son objection (du conseil) à cette opération en l'état de ses connaissances.

Vote et sens du vote

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne		X	Procuration donnée à Sébastien Morrien	X		
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer	X			X		
Louison Chevalier		X	Procuration donnée à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Divers

Modalités des vœux à la population

La Voix du Nord a publié les communes qui font des vœux et celles qui ne le font pas : Alquines fait partie de ces dernières.

Monsieur Claude Vasseur, 1er adjoint, consulte le conseil pour ce qui concerne les modalités des vœux à la population.

Plusieurs options sont possibles dont une invitation de l'ensemble de la population.

Il apparaît que compte tenu des délais impartis **il est préférable de mettre en œuvre une carte de vœux à l'attention de l'ensemble des habitants.**

Monsieur Claude Vasseur rappelle qu'il conviendra également de rédiger un bulletin municipal notamment pour mettre en valeur les actions des associations. **Il est proposé de publier un bulletin municipal au cours du 1^{er} semestre 2025.**

Maison Médicale : Arrivée prochaine d'une femme médecin salariée au département pour le secteur Alquines, Ardres et Licques. Une secrétaire travaillera à distance pour ces 3 sites.

Osthéopathe :

La maison à côté du café des sports pourrait accueillir son cabinet au prix de travaux : cloison à déplacer, chauffage à installer, etc.

Autre solution envisagée par certains membres du conseil : partage de locaux avec les infirmières...

Projet de vente d'un terrain Rue Blanche Parcelle C999 1193 m² pour un prix de 47720 € à Monsieur Grébert Thomas et sa femme.

Sécurité : Il est rapporté qu'une maison en état de délabrement inquiète le voisinage pour un risque

d'affaissement sur le chemin.

Animation village : Une proposition de spectacle gratuit Village en fête a été envoyée par la DRAC hauts de France et AMR 62. Une candidature doit être déposée avant le 31 janvier.

Friche agricole : Suite à la demande de Monsieur Debuiche d'utiliser le terrain de la friche agricole Rues Rocourt et Haute Planque, il est décidé de faire un bail avec autorisation d'un an sans rémunération pour leur permettre de mettre des chevaux pendant une période donnée dans l'année.

Salle des fêtes : on augmente le coût de la location : 150 € + 50€ si chauffage

Quelques dates :

20 janvier : venue du SIMVAHEM pour la rivière au niveau du pont en sortie rue du Cap gris-Nez

22 janvier : Contrôle de l'assainissement de l'école du Centre

27 avril : parcours du coeur organisé par l'ARPA

Autres propositions : demander aux différentes associations de donner à la mairie leur calendrier des actions envisagées